

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre du mois de novembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 novembre deux mille seize, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VILTART, Mme LEMARCHAND, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoints au Maire,
M. PERRIER, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, Mme GONCALVES, M. VAZ, Mme HAMIDI, M. CARRE, Mme SURENDIRAN (à partir de 19h35), M. RAMOS, Mme BUFFET, M. BRAMY, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, M. GAY, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. JULIE, Adjoint au Maire (procuration à Mme COMAYRAS), M. KAMATE, Adjoint au Maire (procuration à M. DRINE), Mme PEPE, Adjointe au Maire (procuration à M. RANQUET), Mme DELMOTTE, Conseillère Municipale (procuration à Mme HERSEMEULE), Mme SEGURA, Conseillère Municipale (procuration à M. CARRE), M. SOUBEN, Conseiller Municipal (procuration à Mme DELMAS), Mme TANSERI, Conseillère Municipale (procuration à Mme BUFFET), Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale (procuration à M. MIGNOT), Mme MILOT, Conseillère Municipale (procuration à M. BARRES).

ABSENTS : Mme CAN, Conseillère Municipale, M. AMRANE, Conseiller Municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. MUSQUET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bienvenue à ce septième Conseil Municipal de l'année 2016. Je vais donner la liste des excusés et procurations.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous procédons à l'élection du secrétaire de séance. Tout le monde est-il d'accord pour que Jean-Marie MUSQUET soit secrétaire de séance ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCEDE à la nomination de M. Jean-Marie MUSQUET, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2016
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 6 octobre 2016.

1. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'E.P.T. PARIS TERRES D'ENVOL
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Il y a une remarque.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous comprendrez, parce que c'est un sujet récurrent, concernant la loi NOTRe. Nous nous abstiendrons sur ces trois mémoires qui sont relativement similaires, sachant qu'à l'Etablissement public territorial, nous votons éventuellement pour ce type de mémoire, dans le cadre d'un consensus, mais un consensus d'un Etablissement public territorial qui ne pourra pas durer très longtemps puisqu'on va « taper dans le dur » quand on discutera des budgets, des compétences transférées.

Je souhaitais dire à l'occasion de ces mémoires – je crois que vous partagez ce point de vue – que nous sommes dans un système profondément antidémocratique puisque le mode de désignation des conseillers territoriaux est parfaitement injuste, dans le sens où même si nous, ici, l'opposition, avons deux représentants, Marie-George BUFFET et moi-même, à ce Conseil Territorial, les équilibres sont totalement perturbés au regard de la représentation réelle que nous avons ; mais cela vaut dans toutes les villes et quelles que soient les couleurs politiques.

En Seine-Saint-Denis par exemple, sur 40 villes, c'est le cas pour nous à Terres d'Envol, de deux villes : Dugny et Drancy, aucun représentant de l'opposition municipale ne siège dans ces Conseils Territoriaux. Encore une fois, cela vaut quelles que soient les couleurs politiques des maires en place. C'est donc un système profondément injuste.

Je suis aussi persuadé que beaucoup de nos concitoyens ignorent totalement que le Conseil Territorial se réunit, que les décisions qui s'y prennent sont totalement inconnues. Pourtant, ce sont des décisions qui encore aujourd'hui, mais peut-être plus encore demain, en fonction des compétences transférées, toucheront très concrètement la vie quotidienne des habitants de nos villes.

Par conséquent, il serait intéressant que nous puissions avoir au sein des Conseils Municipaux, donc également au sein de ce Conseil Municipal... Il faut qu'on trouve les formes, mais que d'abord l'ensemble des élus soit totalement informé de ce qui se dit, de quel ordre du jour on discute, quelles décisions sont prises, et qu'a fortiori les habitants de nos villes soient informés de ce qui s'y passe. On est encore aujourd'hui dans des transferts de compétences et dans l'installation d'un Conseil Territorial donc des choses passent encore en Conseil Municipal, mais une fois que les compétences seront transférées il n'y aura plus rien.

Donc, on va parler de la gestion de l'eau, de l'urbanisme, de l'économie, du sport, d'un tas de compétences qui seront totalement transférées à l'Etablissement public territorial, sans qu'au sein de notre assemblée élue démocratiquement par les Blanc-Mesnilois nous puissions en discuter – encore une fois, quels que soient les rapports de force.

Donc, il serait intéressant de pouvoir mettre au sein du Conseil Municipal, à commencer par celui-là, les dossiers de l'ordre du jour qui passeront. On peut discuter ensemble des formes à trouver. Est-ce une commission municipale ? Un ordre du jour qui concerne simplement les dossiers liés au Blanc-Mesnil ? On peut le concevoir. En tout cas, il faut trouver une expression, une forme démocratique de consultation des élus et a fortiori des habitants, sur ce dossier-là.

Voilà ce que je souhaitais dire. Nous nous abstiendrons sur les trois rapports.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur la représentativité de l'opposition, ce n'est pas moi qui ai inventé le mode de scrutin, il est ce qu'il est mais on est bien obligé de le respecter, cela s'appelle la démocratie.

Sur la loi NOTRe, vous savez que je ne suis pas loin de partager votre avis, et je suis opposé à tout ce qui peut restreindre, quelle que soit la manière, les prérogatives du maire. Nous partageons cela. C'est vrai que cela pose problème. Vous disiez « le sport va nous échapper », non, parce que j'ai insisté pour qu'on se mette d'accord sur le fait que tout ce qui est obligatoire, on ne peut pas lutter, cela remontera au Territoire, mais tout ce qui ne l'est pas restera de la compétence des communes et redescendra au niveau des entreprises quand c'était parfois monté au Territoire (médiathèques, cantine de la CAB...). Nous ne nous laisserons pas entraîner là-dedans tant qu'on ne nous l'imposera pas.

C'est amusant que vous fassiez la remarque maintenant, il y a 48 heures nous parlions avec Mme MIRI, concernant ma vice-présidence Habitat, il y a des propositions, notamment la CIL qui va se réunir, etc., et je lui disais qu'il faut qu'on parle devant le Conseil Municipal et qu'on informe l'ensemble des conseillers municipaux des propositions que nous allons faire pour le Territoire. A chaque fois que nous penserons que c'est nécessaire et que le sujet est important nous le ferons, bien sûr.

J'ai bien noté vos remarques et l'abstention. Mme DELMAS, je vous laisse la parole.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Merci, M. le Maire. J'ai un premier commentaire et trois questions.

L'exemplarité du Conseil Municipal n'a pas duré longtemps sur le fait de boire de l'eau blanc-mesniloise. Tout le monde peut le constater.

Mes trois questions :

L'eau distribuée aux Blanc-Mesnilois, pour l'instant de qualité minérale, n'est pas une ressource inépuisable, l'imperméabilisation des sols aggravant la situation. Demain, le transfert de sa gestion à Terres d'Envol présage-t-il d'un holdup par les villes voisines ?

La Nantaise compterait-elle se rattraper de la baisse du prix de l'eau avec la déminéralisation, ce qui donnerait pour les Blanc-Mesnilois une eau plus chère et de moins bonne qualité ?

La Nantaise compterait-elle se rattraper de son soutien financier à certains clubs sportifs en vendant notre bien ?

Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh bien Madame, une fois de plus vous tapez fort et à côté, je vais vous enlever un argument puisque vous pensez en faire un argument récurrent, puisque j'ai officiellement annoncé aux représentants de la Nantaise des Eaux hier, dans mon bureau, que nous ne procéderons pas dans l'immédiat à la mise en place de la décarbonatation. Merci de votre soutien.

Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 7 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que M. le Maire, Mme BOUR, M. RANQUET, Mme SEGURA, M. VAZ, Mme LEMARCHAND, M. CARRE, Mme COMAYRAS, M. BOUMEDJANE, M. MIGNOT et Mme BUFFET ne prennent part au vote,

- APPROUVE cette affectation des résultats de l'Eau pour l'exercice 2015 avec une reprise des résultats sur le budget principal de l'E.P.T. Paris Terres d'Envol comme suit :

L'excédent d'exploitation du budget de l'Eau en 2015, s'élève à **543 764.87 euros**. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M14, il est intégralement affecté à la section d'exploitation en tant que dépense pour la commune du Blanc-Mesnil (678) et en tant que produit pour l'E.P.T. (778).

L'excédent d'investissement du budget de l'Eau en 2015, s'élève à **1 340 279.30 euros**. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M14, il est intégralement affecté à la section d'investissement en tant que dépense pour la commune du Blanc-Mesnil (1068) et en tant que produit pour l'E.P.T. (1068).

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

2. BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'E.P.T. PARIS TERRES D'ENVOI

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'imagine que c'est le même vote ?

C'est vrai que si on enlève deux élus de l'opposition il n'en reste plus beaucoup, mais c'est la démocratie. On n'est pas à la proportionnelle. Mais, c'était le cas auparavant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 7 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que M. le Maire, Mme BOUR, M. RANQUET, Mme SEGURA, M. VAZ, Mme LEMARCHAND, M. CARRE, Mme COMAYRAS, M. BOUMEDJANE, M. MIGNOT et Mme BUFFET ne prennent part au vote,

- APPROUVE cette affectation des résultats de l'Assainissement pour l'exercice 2015 avec une reprise des résultats sur le budget principal de l'E.P.T. Paris Terres d'Envol comme suit :

L'excédent d'exploitation du budget de l'Assainissement en 2015, s'élève à **501 468.58 euros**. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M14, il est intégralement affecté à la section d'exploitation en tant que dépense pour la commune du Blanc-Mesnil (678) et en tant que produit pour l'E.P.T. (778).

L'excédent d'investissement du budget de l'Assainissement en 2015, s'élève à **689 045.70 euros**. Conformément à la réglementation et à la nomenclature M14, il est intégralement affecté à la section d'investissement en tant que dépense pour la commune du Blanc-Mesnil (1068) et en tant que produit pour l'E.P.T. (1068).

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

3. E.P.T. PARIS TERRES D'ENVOL - AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Troisième sujet. Est-ce le même vote ? Abstention des Verts donc de l'opposition municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 7 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que M. le Maire, Mme BOUR, M. RANQUET, Mme SEGURA, M. VAZ, Mme LEMARCHAND, M. CARRE, Mme COMAYRAS, M. BOUMEDJANE, M. MIGNOT et Mme BUFFET ne prennent part au vote,

- APPROUVE l'avenant pour la compétence « Politique de la ville – MOUS » à la convention de mise à disposition de services de la collectivité vers l'Etablissement Public Territorial « Paris Terres d'Envol ».
- AUTORISE monsieur le Maire à le signer.

4. RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une régularisation qu'on effectue. L'explication a été donnée en commission Finance, j'imagine.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, juste l'avis du Comité Technique ? Il s'est réuni le 15 novembre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il était favorable à l'unanimité.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE les modalités d'attribution de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction, de l'I.A.T. et des I.H.T.S. pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale depuis le 1er janvier 2015 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

5. MISE EN CONFORMITÉ DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE PERFORMANCE ET DE FONCTIONS (I.P.F.) POUR LES GRADES D'INGÉNIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE ET DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, on s'ajuste.

M. DIDIER MIGNOT :

Même question, sur l'avis du Comité Technique.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la même chose.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications dans les modalités d'attribution de l'indemnité de performance et de fonctions

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

6. RECOURS À UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'INGÉNIEUR EN CHEF AU TITRE DE L'ARTICLE 3.3.2 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ? Même question ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous sommes un peu gênés par ce mémoire, nous voterons sans doute contre, parce qu'on peut comprendre que des missions, y compris d'ingénieur de haut niveau, soient ponctualisées en fonction des missions qui leur sont données, mais là le mémoire porte sur le recours à un contractuel et sur l'autorisation d'embaucher un contractuel sur un poste.

On peut entendre les questions de rémunération, éventuellement, mais là où nous sommes gênés aux entournures, si je puis dire, c'est qu'il s'agit de missions s'inscrivant dans la durée. Ce ne sont pas n'importe quelles missions, ce sont des missions d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'habitat, piloter la stratégie de gestion, etc.

Tous ces éléments doivent s'inscrire dans la durée, nous semble-t-il, donc il est regrettable que nous ne puissions pas embaucher un fonctionnaire à temps plein, titulaire de la fonction publique, pour assumer ces missions qui, encore une fois, vont durer – pas seulement trois ans, pas seulement six ans, parfois beaucoup plus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'entends bien la remarque. Déjà, c'est un contrat de trois ans, c'est une belle période. Ensuite, la personne qui fait affaire pour le poste n'a peut-être pas envie d'être titularisée, cela peut arriver aussi.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr, mais vous retournez le problème.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous avez déjà choisi la personne ? Je dis ça...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je dis que la personne peut aussi ne pas avoir envie d'être titularisée. Cela peut arriver.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais elle peut être recrutée dans le cadre de la stagiairisation à la fonction publique et ne pas donner suite, elle peut aussi faire cela.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PERMET le recours à un agent non titulaire sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'ingénieur en chef territorial déjà existant au tableau des emplois pour l'emploi de directeur de l'aménagement du territoire ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous voterons contre. Simplement, sur la diminution du nombre d'ATSEM. Souvent, nous nous abstenons par principe sur ces questions de tableau des effectifs car il est difficile de suivre tous les éléments, mais encore une fois nous constatons moins 1 animateur principal deuxième classe, plus 4 adjoints d'animation.

On a le sentiment qu'on glisse vers une légère déclassification des métiers et des postes, et en plus il y a les ATSEM. C'est un sujet préoccupant.

Sur cette base-là, entre autres, nous allons voter contre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un point de vue, on peut en avoir un autre.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

➤ APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
	Médecin praticien TNC 4/35ème	2	-1	1
	Médecin praticien TNC 6/35ème	0	+1	1
	Chirurgien-dentiste TNC 6/35ème	0	+1	1
Filière médico-sociale				
ATSEM	ATSEM principal de 2ème classe	20	-2	18
Agents sociaux territoriaux	Agent social de 2ème classe	10	+1	11
Agents sociaux territoriaux	Agent social de 1ère classe	2	+1	3
Filière animation				
Animateurs territoriaux	Animateur principal de 2ème classe	7	-1	6
Animateurs territoriaux	Animateur	28	-2	26
Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation de 1ère classe	9	-1	8
Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'animation de 2ème classe	59	+4	63
Filière police municipale				
Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipale	0	+1	1

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière technique				
Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique de 2ème classe TNC 28/35ème	1	-1	0
Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique de 2ème classe TNC 24,50/35ème	0	+1	1
Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique de 2ème classe TNC 21/35ème	0	+1	1
Adjointes techniques territoriales	Adjoint technique de 2ème classe TNC 17,50/35ème	2	-1	1
Filière culturelle				
Professeurs d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	14	-1	13
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 10/20ème	2	-1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 6/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 5,25/20ème	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 12/20ème	0	+2	2
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 4/20ème	3	-1	2
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique TNC 7/20ème	0	+1	1

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR L'OPÉRATION DE COUVERTURE DE TENNIS AU STADE PAUL ELUARD

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous signale que l'équipe a encore gagné hier, donc on en est à deux victoires, deux défaites, dont une raclée mais contre le Club de Paris, il y avait Gilles Simon en face, il ne faut pas non plus espérer trop, mais ils se sont vraiment battus avec cœur, ils ont battu le champion de France sortant, Villa Primrose Bordeaux, au match de double ; ils ont perdu 4/2 à Grenoble malheureusement, c'était à leur portée.

Ils ont gagné hier. Bravo à nos tennismen, ils méritent bien qu'on les aide. Ils sont sûrs de se maintenir au plus haut niveau, donc en Division 1, et je pense que c'est un bon soutien qu'on leur apporte. Le fait de couvrir ces courts de tennis leur permettra d'avoir un peu plus d'adhérents, donc de s'autofinancer en interne. Donc, merci à notre députée de bien vouloir mettre à la disposition de ce Club la réserve parlementaire cette année. Mme BUFFET, je vous en prie.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

Merci, M. le Maire. Je crois qu'il est important dans la période actuelle de donner aux mouvements sportifs et notamment aux mouvements sportifs amateurs, tous les moyens de fonctionner. Encore aujourd'hui, ce sont les familles, puis les collectivités territoriales, qui sont les principaux donneurs de moyens au sport tous azimuts, mais notamment au sport amateur. Donc, je suis satisfaite que ma réserve parlementaire serve à un équipement sportif. J'aurai l'occasion, également avec ma réserve parlementaire, d'aider d'autres clubs sur cette Ville. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Madame.

Pour votre information, le moyen de financement des clubs sportifs n'est plus essentiellement basé sur les ressources du public puisque nous avons mis en place un système de sponsoring qui permet à nos clubs de monter en puissance sans que la Ville, notamment, n'ait à mettre la main à la poche, à donner plus de subventions qu'auparavant. C'est le cas du Tennis et de l'ESBM Judo dont il faut saluer les performances au Championnat de France.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la réserve parlementaire et de signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- APPROUVE le plan de financement ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

9. MISE EN PLACE D'UNE GRILLE TARIFAIRE POUR PARTICIPATIONS FAMILIALES AU TITRE DE L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES AU SEIN DES CENTRES SOCIOCULTURELS ET DES MAISONS DE QUARTIER – FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2016/2017

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY.

M. HERVÉ BRAMY :

C'est une question de compréhension, M. le Maire. Je ne comprends pas bien comment tout cela fonctionne. L'IFAC est une association qui gère maintenant nos Maisons pour Tous. Si j'ai bien compris, quand une personne veut participer à une activité elle adhère à l'IFAC ou à l'association blanc-mesniloise de l'IFAC, je ne sais plus le titre...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Blanc-Mesnil Animation.

M. HERVÉ BRAMY :

Donc, quand Blanc-Mesnil Animation organise des activités, c'est la Ville qui perçoit les participations des personnes qui les fréquentent. Je ne comprends plus comment tout cela fonctionne. Ma question est simple : pourquoi la Ville est-elle amenée à élaborer une grille tarifaire ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez mal lu parce que je vois : « Les sommes versées par les familles au titre des frais de participation seront encaissées par l'IFAC pour le compte de la Ville, en qualité de régisseur ».

M. HERVÉ BRAMY :

Pour le compte de la Ville. C'est cela, ma question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est un fonctionnement normal.

M. HERVÉ BRAMY :

Non. Pour moi, une association qui est sérieuse...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela veut dire que la Ville n'est pas en direct et ne perçoit pas elle-même...

M. HERVÉ BRAMY :

J'ai bien compris, ma question est...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comme c'était le cas avant, par exemple.

M. HERVÉ BRAMY :

Je voudrais savoir pourquoi ce n'est pas l'IFAC qui perçoit les participations pour son propre compte puisque c'est elle qui organise les activités et non pas la Ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais elle les perçoit pour son propre compte puisque la gestion est déléguée. La Ville délègue la gestion donc l'IFAC perçoit les frais de participation qui sont basés sur le quotient familial, mais c'est tout à fait logique, bien sûr, la Ville n'intervient pas.

M. HERVÉ BRAMY :

Reprenez le mémoire, M. le Maire, deuxième paragraphe : « Pour accéder aux activités offertes par l'IFAC, les bénéficiaires doivent s'acquitter d'une adhésion perçue par l'IFAC et de frais de participation perçus par la Ville ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous faites des nœuds, sincèrement.

M. HERVÉ BRAMY :

Attendez, je lis, là. Je ne fais pas de nœuds !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous faites des nœuds. C'est bien écrit que l'IFAC perçoit.

M. HERVÉ BRAMY :

Non, je ne lis pas ça.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La gestion est déléguée, donc la gestion de la perception est déléguée également, et ils gèrent le budget.

M. HERVÉ BRAMY :

Si la Ville n'avait pas besoin de participer, elle ne ferait pas une grille tarifaire !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas une délégation de service public, c'est un marché et la Ville reste en situation de fixer elle-même les tarifs, mais ce n'est pas elle qui perçoit.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

C'est aussi pour une cohérence avec les services de la Ville, les services Jeunesse et Séniors, et tout cela. Il y a une grille tarifaire pour que la population puisse s'y retrouver.

M. HERVÉ BRAMY :

Oui, j'ai bien compris ça. Mais où l'argent va-t-il ? C'est ma question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il finance les activités. C'est une participation aux activités qui seront proposées, les nouvelles activités qui auront chacune un coût. Le prix est fixé par le quotient familial et l'IFAC perçoit une participation sur les manifestations qu'elle organise. Il n'y a rien d'anormal là-dedans.

M. HERVÉ BRAMY :

Donc le mémoire n'est pas bien rédigé, admettez-le.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est vous qui le comprenez mal, mais on écrit en français.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Sachant qu'il y a un marché donc tout correspond au marché qui a été passé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais bien sûr.

M. HERVÉ BRAMY :

Faites-le passer ! Ça va, j'en ai marre de me faire... Je ne discute même plus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

M. le Maire, le court débat qui vient d'avoir lieu est le résultat de l'opacité...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez !

M. ALAIN RAMOS :

Laissez-moi finir. L'opacité dans laquelle a été conduit ce dossier. Premièrement, il n'y a jamais eu de débat sur le fond au Conseil Municipal sur le transfert de la gestion des MPT à l'IFAC. Ce soir, j'apprends – vous venez de le dire – que nous ne sommes plus dans une délégation de service public mais dans un marché. Je rappelle qu'en présence de M. le Sous-préfet et de Mme la Procureure de la République, au mois de février, pendant la Commission sur la Sécurité publique, etc., vous avez annoncé que c'était une délégation de service public. Donc, nous ne savons toujours pas...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une délégation de gestion, M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Vous avez dit « délégation de service public ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On verra qui s'est trompé. Ce n'est pas une délégation de service public mais une délégation...

M. ALAIN RAMOS :

On pourra regarder l'ensemble des procès-verbaux depuis le début de ce Conseil Municipal de l'année 2016 où il n'y a jamais eu entre les mains des élus – pas simplement des élus de l'opposition – un dossier complet sur le transfert à l'IFAC de la gestion des MPT.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. RAMOS, vous avez demandé des éléments qui vous ont été fournis. On vous les a tenus à disposition donc ne dites pas que vous ne les avez pas, vous avez la totalité du dossier. Deuxième chose, c'est passé au vote du Conseil Municipal, et il y a eu à cette occasion un débat.

M. ALAIN RAMOS :

Il n'y a pas eu de débat...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous étiez peut-être absent cette fois-là, je n'en sais rien. En tout cas... Le seul intervenant, c'était vous, tout le monde a eu le droit de s'exprimer, vous vous êtes exprimé, donc il y a eu un débat.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la grille tarifaire par activité.

10. ACQUISITION DE LA PARCELLE AW 674P D'UNE CONTENANCE DE 25M2 DANS LE CADRE DE LA RÉSERVE C4 POUR ÉLARGISSEMENT DE LA VOIE AU DROIT DU 33, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE / 1, AVENUE JULES MASSENET

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On régularise. Le deuxième mémoire est à peu près du même acabit ; les deux suivants, d'ailleurs. J'imagine que ce sera le même vote.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition par la Ville de la parcelle AW 674p d'une contenance de 25 m² à inclure dans le domaine public communal, pour un montant de 8 587,00 € ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

11. ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AW 815P : EMPRISE FONCIÈRE DE 11 M2 DE TERRAIN À L'ANGLE DE LA PLACE GABRIEL PÉRI ET DE LA RUE MEYERBEER POUR PERMETTRE L'ÉLARGISSEMENT DU CARREFOUR

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Est-ce le même vote ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition par la Ville de la parcelle AW 815p d'une contenance de 11 m² à inclure dans le domaine public communal, pour un montant de 3 190,00 € ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

12. PROJET URBAIN EN CENTRE VILLE : DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT DES PARCELLES AW 1388 ET AW 827 – PLACE GABRIEL PÉRI ET CLAUDE TERRASSE / RÉPUBLIQUE ET APPROBATION DE LA CESSION DES PARCELLES AW 1388 ET AW 827

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une remarque ?

M. DIDIER MIGNOT :

C'est en cohérence avec le vote que nous avons déjà fait il y a quelques séances, peut-être la dernière, je ne sais plus, sur l'aménagement du centre-ville. Je sais bien que le mémoire ne porte pas strictement là-dessus puisqu'il s'agit d'un mémoire de pur urbanisme, qui décline les parcelles, etc. Simplement, dans la note il est fait allusion à l'estimation des Domaines qui a été donnée pour les deux parcelles le 1^{er} juin 2016. A-t-on l'estimation des Domaines ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Est-ce le montant que vous demandez ?

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, bien sûr.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va vous donner cela. On l'a effectivement, on l'a demandé, bien sûr.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est important, avant de se prononcer, parce qu'on vend ces parcelles 1,9 M€ et j'aurais voulu savoir à combien les Domaines estimaient leur prix. C'est très important pour le vote.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a respecté ce que nous disaient les Domaines, si c'est la question. C'est exactement au prix des Domaines.

M. DIDIER MIGNOT :

Pile-poil ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On n'a rien inventé. Oui. C'est normal, on fait toujours comme ça.

Je rappelle – cela crée temporairement une gêne pour les habitants puisqu'on a fermé le parking – que ce bâtiment était prévu par la majorité précédente, on l'a simplement un peu raboté pour ne pas boucher la vue du parvis de l'Hôtel de Ville quand on est au fond de la parcelle, et cela sert à équilibrer. Si j'avais pu m'en passer, je m'en serais passé. D'ailleurs, dans un premier temps j'ai dit : « On ne fait pas ce bâtiment » et je me suis rendu compte qu'il fallait équilibrer le bilan de la ZAC Cœur de Ville et qu'on avait besoin de ce dernier bâtiment pour l'équilibrer.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est un peu facile !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, si. Sinon, il y avait un déficit.

M. DIDIER MIGNOT :

Comme dans tout aménagement urbain. C'est souvent le cas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, ZAC Cœur de Ville, il fallait être assez fort pour avoir un déficit. Vous verrez dans toutes les opérations que non seulement on n'aura pas de déficit, mais on sera bénéficiaire. Et on se fera payer des équipements publics, par-dessus le marché, notamment des écoles. Vous le verrez ! On prend rendez-vous, vous le verrez très vite.

Je tiens à dire à la population, aux habitants qui sont dans la salle, que ce parking qui était utile sera déplacé puisqu'on a préempté une parcelle tout au bout de l'avenue de l'Espérance, au plus près du parvis de l'Hôtel de Ville, aménagée. En plus du parking à l'angle de l'avenue de la Paix et du bas de l'avenue de l'Espérance, on va doter le centre-ville d'un certain nombre de parkings, ce qui sera nécessaire puisque nous allons très rapidement attaquer la refonte du cœur de ville et de la zone commerçante du centre-ville, Pierre et Marie Curie notamment, et que donc on aura besoin de parkings pour que les habitants puissent se garer au plus près des commerces. C'est un des éléments qui nous permettront de faire vivre les commerces.

M. DIDIER MIGNOT :

Il n'y a pas de logements sociaux prévus ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a déjà 43 % de logements sociaux, on est la ville du territoire qui en a le plus, M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Non ! Du territoire ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a Dugny, mais sur 10 000 habitants, ce n'est quand même pas la même chose.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais quand même.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est donc la Ville, parmi les villes majeures du territoire, qui a le plus de logements sociaux, 43 %, si on ajoute la paupérisation de la zone pavillonnaire on dépasse les 50 %. A un moment donné, il faut que l'effort soit mieux réparti et soit partagé.

M. DIDIER MIGNOT :

Je posais une question !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais je vous réponds, en toute transparence, comme d'habitude.

M. DIDIER MIGNOT :

En toute transparence aussi, je regardais... 56 logements, il y a 3 468 m² de surface, sur les deux parcelles, il y a 3 468 m² de logements, j'ai fait une estimation à 3 000 €/m², c'est une estimation extrêmement basse, au prix du marché aujourd'hui. Le promoteur ramasse 10 M€.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous oubliez une chose assez simple. On peut, à partir d'informations erronées ou incomplètes, tirer des conclusions qui ne sont pas les bonnes. Il se trouve qu'on prélève non seulement les socles, mais aussi le premier étage, pour abriter la police municipale, le CESU et le service des Retraités... Si, si, ce n'est plus la même chose.

M. DIDIER MIGNOT :

Excusez-moi, je lis le mémoire : « 1 083 m² de surface de plancher pour de l'activité et/ou des bureaux... »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et il y a la salle Claude Terrasse qui va être refaite.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord. Ensuite, il y a 3 468 m² pour des logements, c'est marqué dans le mémoire. Je ne peux pas faire plus. Il ne faut pas dire qu'on lit mal, encore une fois, c'est marqué là. Vous évoquez des bureaux et j'entends, vous avez répondu à cette question la dernière fois, mais le problème est que ce n'est pas ça. Ce qui est marqué dans le mémoire, c'est 3 468 m² de surface de plancher de logements, c'est tout ce que je constate, à 3000 €/m² – et je suis vraiment gentil...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous verrez que les habitants seront contents d'acheter. Vous verrez ! On a un peu de recul, il y a quatre programmes qui ont été lancés depuis notre arrivée, dont deux pour lesquels vous aviez donné les permis de construire. On a revu les façades pour améliorer la qualité des logements. Les gens reconnaissent unanimement qu'ils ont du plaisir à habiter dans des immeubles comme cela. Ça s'est vendu comme des petits pains, ça augure bien de ce qui va se passer à l'avenir sur la Ville. On est en train de donner de la qualité et les gens sont très heureux d'habiter dans de tels immeubles. Ils seront très fiers d'y amener leurs amis.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle AW 1388 – Place Gabriel-Péri, suite au constat de Maître Eric LAURIOL, huissier de justice, en date du 20 octobre 2016 attestant que l'emprise du terrain est close et inaccessible ;
- PRONONCE le déclassement de la parcelle AW 1388 – Place Gabriel-Péri ;
- APPROUVE la cession de la parcelle AW 1388 – Place Gabriel-Péri au prix de 944 000 euros H.T. ;
- CONSTATE la désaffectation de la parcelle AW 827, à l'angle de la rue Claude Terrasse et de l'avenue de la République, suite au constat de Maître Eric LAURIOL, huissier de justice, en date du 20 octobre 2016 attestant que l'emprise du terrain est close et inaccessible et qu'aucun service public y est rendu ;
- PRONONCE le déclassement de la parcelle AW 827, à l'angle de la rue Claude Terrasse et de l'avenue de la République ;
- APPROUVE la cession de la parcelle AW 827, à l'angle de la rue Claude Terrasse et de l'avenue de la République au prix de 992 000 euros H.T.

13. ZONE DU COUDRAY – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L’EXERCICE 2015, DU BILAN PRÉVISIONNEL ACTUALISÉ ET DE L’AVENANT N° 10 À LA CONVENTION PUBLIQUE D’AMÉNAGEMENT ENTRE LA VILLE ET LA SÉQUANO AMÉNAGEMENT

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l’adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE l’ensemble des documents du Compte-Rendu Annuel à la Collectivités 2015 sur la zone du COUDRAY,
- APPROUVE l’avenant n°10 à la convention publique d'aménagement sur la zone du Coudray entre SEQUANO Aménagement et la Ville,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°10 correspondant,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

14. Z.A.C. GUSTAVE EIFFEL – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L’EXERCICE 2015 ET DU BILAN PRÉVISIONNEL ACTUALISÉ

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même vote ? Non.

M. DIDIER MIGNOT :

On va s’abstenir, c’est assez rare, mais là c’est pareil. D’abord, il y a le projet d’EHPAD, on en a déjà parlé, il est évoqué à un endroit du mémoire, je ne me souviens plus très bien, ça ne semble pas complètement tranché à un endroit et ça l’est complètement à un autre. C’est pour savoir. Et puis, il est évoqué à la place de cet EHPAD une opération immobilière.

J’ai lu, et je connais un peu le dossier, y compris sur la Fondation Sainte-Marie, etc., les difficultés que nous avons rencontrées, pas tant en termes d’autorisation, mais en termes de financement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C’est exactement ça.

M. DIDIER MIGNOT :

Il est marqué « autorisation » mais c'est plus un problème de financement. On souhaiterait que cette question de l'EHPAD qui était prévue pour notamment la prise en charge ambulatoire d'un certain nombre de patients atteints de la maladie d'Alzheimer, mais aussi dotés d'une crèche d'entreprise d'une soixantaine de berceaux... Tout ce projet était définitivement, au regard de la lecture de ce mémoire, rayé des projets.

Ensuite, nous n'avons pas de visibilité très forte sur les îlots Octogone et Plisson qui font aussi l'objet d'une promotion immobilière.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur ce point, là encore, avant d'en tirer des conclusions erronées, posez-moi les questions. Vous aurez toutes les informations, il n'y a rien à cacher. J'ai proposé de placer l'EHPAD – on en avait parlé longuement avec l'OPIEVOY à l'époque – à la place de l'ex Foyer Thorez. Il se trouve que la vente d'OPIEVOY rend les choses un peu plus compliquées, et effectivement il y a un problème de financement puisqu'on nous dit que c'est la Ville du Blanc-Mesnil qui doit tout mettre à disposition, ce qui, bien évidemment, est un peu difficile à accepter. Si, si, c'est vrai.

Il y a peut-être aussi un peu de mauvaise volonté du président du Conseil Départemental, ça peut arriver ! Ça pourrait arriver.

Se superpose à cela un autre souci : on ne sait pas exactement à qui appartient le terrain où se trouve actuellement Monmousseau. Si, si. On a beau relire... Non mais, le dossier est chez les avocats d'un côté comme de l'autre. C'est compliqué.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne vois pas Monmousseau...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mettez-vous à la place des gens qui gèrent Monmousseau et de la Ville. On a besoin de savoir ce qu'on fait de ce terrain-là pour financer en partie le futur EHPAD ; or, aujourd'hui, on ne sait pas où on en est, parce que la délibération à l'époque (avant vous) a été mal rédigée, mais c'était une époque où on voyait assez peu les avocats. Cela a été tellement mal goupillé qu'on ne sait pas où on en est aujourd'hui. Chacun dit : « Non, ce n'est pas à nous, mais à vous de payer les frais ». Il faut résoudre ce problème-là. En attendant, on avance.

Je souhaite mettre l'EHPAD... Ça fait partie de tous les travaux qu'on fait pour améliorer les choses dans la partie Sud du Blanc-Mesnil. Sur la partie où vous aviez prévu l'EHPAD en entrée de ville, à côté du Leclerc (je cite le terrain pour que tout le monde voie exactement de quoi il s'agit), il y aura une maison de retraite et pour aider à son financement, un petit bâtiment qui fera un ensemble, juste à côté du Leclerc.

M. DIDIER MIGNOT :

Une maison de retraite. Ce n'est pas un EHPAD.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous dis qu'on va construire l'EHPAD ailleurs.

M. DIDIER MIGNOT :

On ne va pas y passer des heures. C'était pour vous expliquer pourquoi on va s'abstenir sur ce dossier. On n'a pas non plus une visibilité sur les projets immobiliers.

Vous amalgamez, si je peux me permettre, Monmousseau et cet EHPAD. Or, j'ai bien vu le coup venir quand j'étais maire, bien évidemment l'ARS et tous les partenaires, les financeurs de ce projet, ont tout fait pour éviter un deuxième EHPAD au Blanc-Mesnil ; et je leur avais dit : « Surtout, n'amalgamez pas ». Monmousseau est une chose, il faut restructurer le site dans les conditions difficiles, j'en conviens. On ne savait pas si c'était sur site, quels mouvements-tiroirs on pouvait opérer, etc. Et c'est un deuxième EHPAD dont je vous parle.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous n'aurez jamais un deuxième EHPAD.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais pourquoi ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Déjà, le premier va fermer parce qu'il n'est pas aux normes. Après, on peut tout promettre, mais la réalité, c'est que c'est impossible.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais non !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce qu'on a exigé, c'est de monter à plus de 100 ou 120 chambres...

M. DIDIER MIGNOT :

C'est 100 ou 120...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un peu plus. Il n'y a pas d'agrément pour le deuxième, donc la raison est simple, il n'y a pas de polémique à trouver là-dedans. On essaie de faire au mieux...

M. DIDIER MIGNOT :

Ce sont deux choses totalement différentes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous n'aurez jamais deux EHPAD dans la même ville ! Des villes en veulent, n'ont pas les agréments, n'en auront jamais. Je parle sous le contrôle de Gérard PERRIER qui connaît parfaitement la question.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous trouve bien peu combatif sur le sujet, en tout cas. Vous qui passez votre temps à tordre le bras, comme vous dites, sur un certain nombre de sujets, je pense que là ça valait le coup de tordre le bras.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. PERRIER.

M. GÉRARD PERRIER :

Quand je vous entends dire qu'il faut un deuxième EHPAD au Blanc-Mesnil, les besoins existent sans doute mais il faut bien vous rendre compte que jamais, ô grand jamais (je siège à l'ARS à la Commission des Appels à projets, justement, de ces établissements médico-sociaux) l'ARS à l'heure actuelle, dans la situation financière où elle se trouve, ne financera un deuxième EHPAD.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais bien sûr !

M. GÉRARD PERRIER :

J'ajoute que vous pourriez avoir un deuxième EHPAD au Blanc-Mesnil, pour peu de faire appel à des financements privés, c'est-à-dire un EHPAD avec des « reste à charge » pour les populations qui l'habiteraient et ensuite pour les familles qui en auraient la charge, de l'ordre de 2 000 à 2 500 €/mois !

Vous pouvez avoir un deuxième EHPAD dans ces conditions, mais un EHPAD ouvert entre autres à l'aide sociale, qui est à la charge du Département, dans l'état actuel des finances du Département et des finances collectives de l'ARS, vous ne l'aurez pas. C'est comme ça. Je pourrai vous montrer un document, M. MIGNOT, où l'ARS dit : « Déjà, en Seine-Saint-Denis, nous n'aurons pas de projets de ce genre avant plusieurs années ». Je vous le communiquerai.

M. DIDIER MIGNOT :

J'entends, simplement je réfute l'argument « deux EHPAD sur une même ville ». Dans le projet que nous avons préparé il n'était pas question que cet EHPAD soit destiné aux seuls Blanc-Mesnilois. On avait d'ailleurs discuté avec Vincent CAPO-CANELLAS pour que les Bourgetins puissent en bénéficier et que les Drancéens du quartier de l'Economie puissent en bénéficier également. Quelque part, c'était la préfiguration de projets intercommunaux qui pouvaient satisfaire tout le monde.

Le problème de l'EHPAD, le financement, qu'ils mettent dix EHPAD dans une ville ou deux, le problème (vous l'avez rappelé, M. PERRIER), c'est les finances publiques et cette sacro-sainte réduction des dépenses publiques qui fait que nous n'avons pas de deuxième EHPAD. Mais, peu importe le lieu, le problème est le financement, je suis d'accord avec vous. Mais le lieu, encore une fois je réfute l'argument « deux EHPAD sur une même ville » puisque c'est en fonction du foncier disponible que les projets se créent. Or, en accord y compris avec le maire de Drancy et la maire du Bourget, nous avons du foncier disponible dans la ZAC Eiffel, c'est pourquoi nous avons monté ce projet.

Je voulais juste rétablir ces faits-là. J'entends l'argument financier, il est réel, mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Il y a des moyens d'avoir un deuxième EHPAD au Blanc-Mesnil

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a du foncier disponible à côté du Leclerc, et aussi dans le Sud, et notre choix est de proposer cet EHPAD dans la partie Sud, qui a le droit aussi d'avoir des équipements publics, ne vous en déplaît.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous fermez Monmousseau pour faire un autre EHPAD dans le Sud, c'est cela ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, on ne ferme pas Monmousseau, on déplace et on transpose la capacité...

M. DIDIER MIGNOT :

Vous transférez Monmousseau.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

Sans que monsieur le Maire ne prenne part au vote,

- APPROUVE l'ensemble des documents du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2015 de la ZAC Gustave Eiffel ;
- APPROUVE le versement par la ville d'une participation de 2 500 000 € aux coûts des équipements publics ;
- DIT que le versement de cette participation aux coûts des équipements publics s'effectuera en 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

15. DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLIR POUR LES PROPRIÉTÉS COMMUNALES SISES 19, AVENUE D'AULNAY ET DU 20, AVENUE BAPTISTE HUREL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, Madame.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Ce projet participe à l'imperméabilisation et nous sommes contre l'imperméabilisation des sols, ici et ailleurs, au Triangle de Gonesse comme au Blanc-Mesnil.

Les besoins en parkings doivent trouver leur solution en construisant de la ville sur la ville, des places de parking sur les places de parking, et ne pas utiliser l'espace réservé à la nature. Merci.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- AUTORISE monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de démolir sur les propriétés communales sises 19, avenue d'Aulnay et 20, avenue Baptiste Hurel,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les permis de démolir correspondants.

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À QUATRE AMICALES DE LOCATAIRES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

M. DIDIER MIGNOT :

Je saisis l'occasion de la présentation de ce mémoire pour faire quelques remarques. Nous allons bien sûr voter pour ces subventions aux amicales de locataires qui jouent un rôle important, d'abord pour défendre les intérêts des locataires, ce qui n'est pas un luxe quand on connaît le comportement de certains bailleurs, mais en plus ces amicales participent activement à ce qu'on appelle le vivre ensemble, à tisser du lien, parfois à animer de bonne manière la vie culturelle, festive, solidaire, d'une cité ou d'un immeuble.

Elles font ce que font bon nombre d'associations, sachant que les associations sont l'expression des libertés publiques inscrites dans notre constitution et que de ce fait l'argent public permet d'apporter l'aide nécessaire à leur fonctionnement, qui d'une certaine manière cimente et donne de la vie aux valeurs de notre République.

Pour ces raisons, les associations, quel que soit leur domaine d'activité, doivent rester indépendantes du pouvoir politique, lui-même quel qu'il soit. Leur liberté d'expression, même si parfois ça va à l'encontre des décisions des élus au suffrage universel que nous sommes, doit être préservée avec la plus grande attention.

Je déplore donc d'avoir à dire que ce n'est pas le cas aujourd'hui dans notre Ville. La suppression des colonnes d'affichage libre n'est que le signe visible de cet état de fait, mais il n'y a pas que cela, et pour reprendre une formule qui vous était chère : « Les Blanc-Mesnilois doivent savoir » que le soutien à la vie associative est maintenant conditionné, pour une très large part, au partage de vos propres choix.

« Se soumettre ou se démettre ne peut pas être et ne doit pas être la règle pour les associations de notre Ville », c'est entre autres ce qu'ont exprimé les associations rassemblées ce soir avant l'ouverture de notre Conseil et qui vous demandent le respect de la vie associative, l'égalité de traitement pour toutes les associations, la transparence de l'attribution des subventions sur la base de critères connus de tous, la mise en place d'un comité local de la vie associative et l'organisation d'états généraux de la vie associative dans notre Ville.

Notre Groupe apporte son soutien à ces doléances exprimées par les associations rassemblées tout à l'heure. Nous vous demandons d'écouter et d'entendre ces demandes, d'autant plus que parfois des emplois en dépendent, comme à la Régie de quartier, où 16 emplois ont été supprimés cette année.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez tellement raison qu'on a été obligé, à notre arrivée, de remettre à niveau la subvention d'un des deux Clubs de Judo qui touchait dix fois moins que l'autre avec le même nombre d'adhérents ! Pouvez-vous répondre à cela ? Voilà, les choses sont simples. C'est écrit, il n'y a pas à discuter de cela.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous demande que l'on rencontre les yeux dans les yeux M. Floret, le président de l'ESBM Judo, les membres du Comité du Judo à l'époque, avec l'ensemble des témoins de ces réunions...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il ne voulait pas de subvention ?

M. DIDIER MIGNOT :

Non. J'ai y compris proposé de leur augmenter la subvention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non ? Et il n'a pas voulu !

M. DIDIER MIGNOT :

Oui. Il y a un procès-verbal de réunion publique.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sans blague ? Alors, ça, elle est bien bonne !

M. DIDIER MIGNOT :

Il y a un procès-verbal et de nombreux témoins de cette réunion.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr !

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, oui. J'assume parfaitement mes propos. Je vous demande que nous rencontrions ensemble les dirigeants de l'ESBM Judo sur cette question, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai autre chose à faire, le temps n'est pas aux polémiques. La question est réglée.

Brigitte LEMARCHAND.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je suis surprise, je suppose que M. RAMOS qui à l'époque défendait énormément l'ESBM, a aujourd'hui changé de côté. Déjà, lui, à l'époque était de l'autre côté, et puis la transparence sur les subventions... Quand je connaîtrai vos critères de subventions par le passé, j'appliquerai les mêmes.

M. DIDIER MIGNOT :

Regardez les résultats de l'exercice local du sport que j'avais organisé quand j'étais adjoint au Sport, Madame.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

On prend les subventions et on discute aussi, parce que franchement la clarté n'est pas là, ou alors pour des intérêts déterminés.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sans compter certains présidents d'associations qui sévissaient sous votre règne et qui sont partis bien vite ! Il y a d'ailleurs des procédures pour récupérer les fonds.

M. RAMOS, puis il va falloir voter. On est bien éloigné du financement de l'association de locataires, vous en conviendrez.

M. ALAIN RAMOS :

J'ai participé aux débats, sous la précédente mandature, sur la nécessité de regrouper les deux clubs. J'ai même participé à des réunions avec nos amis de l'ESBM.

Je confirme que de toute manière je suis toujours du côté de ceux qui souffrent.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

En tout cas, le BMS ne souffre pas...

M. ALAIN RAMOS :

Madame, je ne vous ai pas interrompue...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

D'accord, je reprendrai la parole après.

M. ALAIN RAMOS :

Vous avez les yeux de Chimène pour l'ESBM mais je ne vous ai pas interrompue. Donc, je confirme les propos de M. MIGNOT, c'est-à-dire que la stratégie de l'ESBM sous la mandature précédente n'a plus rien à voir avec la stratégie de l'ESBM aujourd'hui, et je ne suis pas sûr que...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est bien d'avoir de l'ambition. Vous regrettez ?

M. ALAIN RAMOS :

Que l'Assemblée Générale de l'ESBM ait participé réellement à ce qui se passe en ce moment, dans leur propre club.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr ! S'il vous plaît, le public ne manifeste pas.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je vais juste répondre sur deux lignes. Simplement, le BMS Judo n'est pas maltraité, ils ont les mêmes subventions, on n'a absolument rien changé. Ils ont les mêmes créneaux. Donc, arrêtons de dire que le BMS est maltraité. Par contre, nous avons remis à niveau quand nous sommes arrivés en 2014 : les mêmes subventions à l'ESBM qui avait moins de 3 000 € par an alors que les autres avaient 28 000 €.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

C'est écrit !

M. ALAIN RAMOS :

S'il vous plaît ! Je rappelle quand même que...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, c'est moi qui dirige la séance ! M. RAMOS, stop ! C'est terminé, je ne vous ai pas donné la parole.

Pour terminer sur ce dossier, tout le monde est d'accord pour qu'à terme les deux clubs soient réunis mais ce n'est pas le moment aujourd'hui, parce que – et ce n'est pas de notre fait, nous n'étions pas là – le club s'est séparé il y a bien longtemps. Je rêve de reconstituer le Maëda que j'avais encouragé aux Championnats de France quand j'étais jeune élu, dans les années 95/97.

A un moment donné, on ne sait pas pourquoi, la municipalité de l'époque a souhaité organiser la scission dans ce club. Je pense que la meilleure idée serait de mutualiser les subventions et d'avoir un seul club au Blanc-Mesnil. Aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies, tout simplement, parce qu'il y a encore dans chacun des deux clubs des gens qui étaient là au moment de la scission et qui ne sont pas d'accord pour se rassembler. A partir de là, la conclusion est simple.

Qui est pour l'adoption du mémoire sur la subvention de fonctionnement aux amicales de locataires ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la cité Alizard ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la cité Bournonville ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la cité des Quatre tours ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la cité Vacher ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

17. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA C.P.A.M. POUR FACILITER L'OUVERTURE DES DROITS SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE CADRE DE LA PERMANENCE ACCÈS AUX DROITS AUX C.M.S. ROUQUÈS ET LAMAZE

M. DIDIER MIGNOT :

M. le Maire, nous voterons pour ce rapport, effectivement il concourt à aider des gens en grande difficulté, notamment dans l'accès aux droits. C'est malheureux qu'au XXI^e siècle on parle encore d'accès aux droits dans ce pays, mais c'est malheureusement la réalité.

Cela étant, nous avons plusieurs remarques à faire sur ce sujet. Je serai bref.

Sur la qualité des formations proposées, j'ai bien lu, vous allez comprendre le sens de mon propos. Nous avons mis en place ce dispositif qui était assuré par des travailleurs sociaux, notamment par une travailleuse sociale qui avait vocation à recevoir, orienter, conseiller, les gens en situation d'accès aux droits en matière de protection sociale, notamment.

Mais, ma crainte à la lecture de ce rapport, c'est que nous soyons confrontés à des gens qui vont former – je l'entends, c'est écrit dans ce rapport, y compris avec le soutien de l'ARS et de la CPAM - uniquement pour gérer la dimension administrative de cet accès aux droits, alors que ces gens ont besoin d'un accompagnement social également.

Je veux exprimer cela, d'autant que la manière dont les choses se passent nous laisse penser que c'est ni plus, ni moins, un accompagnement de la fermeture de la CPAM de notre Ville. Vous aviez déjà proposé de mettre une urne à disposition des habitants de notre Ville, dans la mairie, pour que les dossiers de remboursement de l'Assurance Maladie soient portés régulièrement...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elle est en place.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous ne partageons pas du tout ce point de vue. Nous considérons qu'un service public comme la CPAM, dont des gens ont grand besoin, aujourd'hui, dans notre Ville, doit rester un équipement de proximité. On nous avait fait miroiter que cette CPAM dont vous avez accompagné la fermeture en acceptant ce que moi, j'avais refusé de la part de la CPAM, sur la mise en...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elle a fermé quelques semaines avant mon élection, M. MIGNOT, vous avez la mémoire courte.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais non !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr que si ! Et tout le monde le sait au Blanc-Mesnil. Vous ne tromperez personne sur ce point.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais arrêtez !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez tellement lutté que vous avez perdu la lutte, et encore une fois, on est devant le fait accompli...

M. DIDIER MIGNOT :

Mais arrêtez de dire n'importe quoi !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On paie vos erreurs et vos ardoises.

M. DIDIER MIGNOT :

Laissez-moi finir. Sur cet accompagnement de la fermeture de la CPAM, nous craignons que ce soit une mesure d'accompagnement de cette fermeture. Je rappelle que pour cette fermeture il avait été dit d'abord la question de l'urne dans la mairie, mais qu'il y avait à Drancy, à Aulnay-sous-Bois et à Bobigny des CPAM en capacité d'accueillir les Blanc-Mesnilois, ce qui complexifiait quand même durement la tâche, notamment pour les personnes en situation de handicap.

Or, aujourd'hui, une des CPAM (je ne sais plus laquelle) à destination des Blanc-Mesnilois dans une autre ville, a fermé également. Je rappelle qu'il y avait 100 points d'accueil de la CPAM dans ce département en 2000 ; ils veulent en mettre 3 sur le département ! On en est à 18 !

Je ne m'éloigne pas du sujet en disant cela.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un peu quand même.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, parce que...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est d'accord sur le constat, il n'y a pas à polémiquer là-dessus, on aurait préféré la garder, mais elle a fermé pendant que vous étiez maire et on subit les choses. Evidemment !

M. DIDIER MIGNOT :

Puis-je me permettre de refaire l'histoire deux minutes ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, franchement... Allez, on passe au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Je sais, vous êtes pressé, il y a Fillon/Juppé ce soir à la télévision, mais moi, je prends le temps de parler des Blanc-Mesnilois.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous devriez regarder, c'est intéressant. C'est important.

M. DIDIER MIGNOT :

Il y a aussi une question, sur ce mémoire, c'est la liste des personnes habilitées, en annexe 1, qui ne figure pas dans le rapport. Je ne veux pas un rapport où il n'y a pas une annexe des personnes habilitées à recueillir des renseignements hautement confidentiels.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On vous le transmettra.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez, M. MEIGNEN, écoutez-moi ! Vous nous dites systématiquement « on vous répondra ». Je vous ai fait la remarque au dernier Conseil Municipal, c'est dans le PV. Plusieurs personnes vous ont posé des questions, vous nous dites à chaque fois « on vous répondra », vous ne répondez jamais. C'est ça, la réalité ! Je veux avoir la réponse : qui sont les personnes habilitées à recueillir des informations hautement confidentielles sur la vie privée des habitants de cette Ville au Centre municipal de Santé, et habilitées par l'ARS ? Nous voulons avoir cette liste !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez, vous l'aurez.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat avec la C.P.A.M. pour faciliter l'ouverture des droits sécurité sociale dans le cadre de la permanence accès aux droits aux CMS Rouquès et Lamaze ;
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Très bien, vous votez pour.

M. DIDIER MIGNOT :

On vote pour les gens, oui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand on revient au sujet, vous êtes pour...

Elle était fermée déjà avant parce qu'elle était ouverte par intermittence et on ne voyait plus les gens. Ils râlaient, ils étaient devant... Eh bien oui ! Donc c'est la suite logique, ils ont pris la décision après mais elle était complètement fermée. Mais oui ! Non mais on a encore un peu de mémoire, on n'a pas encore Alzheimer, les gars.

18. CONVENTION ENTRE LA SOCIÉTÉ CNERGIE ET LA VILLE DANS LE CADRE DES CAMPAGNES NATIONALES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention entre la société CNERGIE et la Ville dans le cadre des campagnes nationales d'économie d'énergie ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférents.

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'A.D.G.C.L. 93

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 200 € à l'Association des Directeurs Généraux des Collectivités Locales et des Établissements Publics en Seine-Saint-Denis (A.D.G.C.L. 93) ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À A.D.D.E.V.A. 93

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 € à l'Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis (A.D.D.E.V.A. 93) ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

21. MODIFICATION DU SIÈGE DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous le savez, la présidente du Conseil Régional m'avait chargé de participer au déménagement du Siège de la Région Ile-de-France qui est localisé dans le 7^{ème} arrondissement, de passer le périphérique et de trouver un lieu.

L'objectif qui était fixé était de dépasser concrètement la barrière du périphérique afin de participer à un acte de rééquilibrage au Nord et à l'Est de l'Ile-de-France et d'inclure de manière vivante les quartiers populaires dans le projet régional. L'objectif également était de rationaliser l'organisation et le fonctionnement de cette institution et de réduire fortement le train de vie de la région.

Donc, dès le 21 janvier 2016, sans aucune voix contre, le Conseil Régional s'était accordé sur le principe du déménagement. Dès le 1^{er} juillet, à l'issue d'un intense processus de sélection le site de Saint-Ouen était retenu, et mi-novembre, donc la semaine dernière, ce projet de déménagement a été adopté par le Conseil Régional, c'est-à-dire moins d'un an après, pour traduire un acte de campagne en engagement majeur, en acte...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah pardon ! Mais tout le monde sait que c'est la Métropole du Grand-Paris... Vous ne voulez pas d'informations sur le déménagement du Siège de la Région ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je peux vous en donner, nous siégeons dans la même enceinte !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je sais bien, mais vous étiez absent quand ça a été voté...

M. DIDIER MIGNOT :

Je n'étais pas absent !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, c'est pourquoi je me permets de vous donner le bon niveau d'information. Accessoirement, vous n'êtes pas seul et ça peut intéresser l'ensemble des élus.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, mais ça n'a rien à voir avec le rapport qui est présenté.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais de la même manière que vous vous êtes écartés à plusieurs reprises. Puisqu'on parle de la Métropole, je vous parle de la Région... Si ça ne vous intéresse pas, je m'arrête, mais je pense que c'est important de connaître le processus qui a amené au déménagement de la Région.

Je vous disais que le Siège actuel – c’est un constat – est hébergé dans des locaux dispersés, chers et inadaptés. Aujourd’hui, la Région occupe 16 sites différents, y compris les antennes territoriales, donc c’est beaucoup, et pour pratiquement 65 000 m², répartis pour un peu plus de la moitié en propriété et l’autre moitié en location. Une grande partie de ces implantations est composée de bâtiments relativement anciens, peu adaptés à l’implantation des services administratifs ; en plus, il n’y a pas de locaux auxiliaires tels que les salles de réunion, les locaux techniques, et l’éclatement géographique nuit considérablement à la bonne efficacité du travail. C’est pour cette raison que le choix a été fait.

Le processus de sélection : le CT a voté, le CHSCT a voté. Il faut remarquer qu’en CT, 7 des 15 (c'est-à-dire quasiment la moitié) représentants des partenaires sociaux, ont voté pour le déménagement.

Nous avons visité, avec l’équipe, 37 sites différents, c’est dire l’implication de tous les maires d’Ile-de-France, qui voulaient à tout prix porter leur projet, qui pensaient avoir le meilleur. On a donc dû élaborer 16 critères qui ont permis de filtrer ces 37 sites. Un certain nombre de ces critères ont été suggérés en commission par les partenaires sociaux, donc cela a été intégré à la réflexion. Les présidents de groupe ont été consultés à différents moments et nous avons organisé un déplacement en car pour montrer les trois derniers sites, puisqu’on est passé de 37 à 14, puis de 14 à 6 sites retenus, ensuite 3 et on a proposé aux élus de les visiter. Les différents groupes politiques étaient représentés dans ces visites. C’était le jour des crues de la Seine donc il n’y avait pas énormément de gens présents mais tous les groupes étaient représentés, à ma connaissance.

Le choix du site est Saint-Ouen parce qu’en termes d’accessibilité c’était probablement le site le mieux fourni en transports en commun. Il est totalement intégré à la ville de Saint-Ouen donc c’était bien pour les agents. En termes d’environnement du site – des points avaient été soulevés, avec l’usine d’incinération à côté, c’était le cas aussi d’Ivry – on a lancé des études d’Airparif qui montrent que le site n’est pas plus pollué que le 7^{ème} arrondissement de Paris, même un peu moins sur certains critères. Je n’ai pas à revenir sur les termes financiers mais évidemment, on paiera moins cher des locaux à l’achat ou à la location à Saint-Ouen plutôt que dans le 7^{ème} arrondissement. Les locaux qu’on loue actuellement sont loués un peu plus de 500 €/m², ce qui est énorme ; on sera à 237 €/m² à Saint-Ouen. Donc, on fera nécessairement des économies. On a pris deux options : location/vente, et il reviendra à la présidente et à l’exécutif de lever ou pas l’option d’achat.

Voilà les quelques éléments. Je ne ferai pas 24 pages, comme le dit M. Ramos. Simplement, je pense qu’il est important que vous ayez quelques éléments à votre disposition pour évaluer un peu la portée des choses.

C’est une décision très importante et qui est favorable au département. Je pense que c’est une excellente nouvelle de voir la Région, 2 000 employés, peut-être une partie des organismes associés, arriver dans notre département de Seine-Saint-Denis.

Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Je ne vais pas vous parler du déménagement du Conseil Régional, ce n’est pas le sujet, mais de la modification du siège de la Métropole du Grand Paris.

Comme le déménagement de la Métropole du Grand Paris est effectif depuis le mois d'octobre, je ne me considère pas comme participant à une chambre d'enregistrement. Ce mémoire est pour moi nul et non avenu, car c'est déjà fait, donc je ne prendrai pas part au vote.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Madame, il suffit d'écouter les différents candidats à l'investiture pour les élections ou ceux qui vont directement à l'élection présidentielle, pour savoir que la Métropole du Grand Paris, en 2017, aura vécu. A peu près tous les candidats sont d'accord pour dire qu'il y a un échelon de trop, peut-être deux, et c'est probablement l'échelon de la Métropole. On aura donc probablement une fusion entre les prérogatives de la Métropole et celles de la Région, ce qui me semble être une bonne chose.

Là, on entérine. On nous demande de le faire, on le fait. Sincèrement, moi aussi je pense que ça ne sert pas à grand-chose.

M. DIDIER MIGNOT :

On va voter pour ce mémoire qui effectivement n'est pas essentiel, mais Anne-Marie a raison de rappeler un certain nombre de règles de forme.

Sur le déménagement de la Région, quitte à être hors sujet, allons-y. Je voudrais rappeler, puisque vous pensez qu'il y a trop de logements sociaux au Blanc-Mesnil... Je pense qu'il n'y en a pas assez dans le 7^{ème} arrondissement, j'espère que vous soutiendrez la proposition que le Groupe Front de Gauche fait à la Région : mettre dans les locaux actuels des logements sociaux, dans le 7^{ème} arrondissement de Paris.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce sera une décision du maire de Paris, qui ne fait pas partie de mes proches. La loi encadre les choses. Je pense que chacun aura à cœur de respecter la loi.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ne prennent pas part au vote (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

➤ APPROUVE la modification du siège de la Métropole du Grand Paris.

22. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU S.I.G.E.I.F. – ANNÉE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vote-t-on cela ? Non.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport d'activités établi par Le S.I.G.E.I.F. (Syndicat Intercommunal de Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France) au titre de l'année 2015.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je crois que c'est fini. Merci à tous de votre patience.

Rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal lundi 12 décembre. On a essayé de dribbler les dates de la Région. On est obligé. Déjà cette fois-ci, on est obligé de décaler d'une semaine.

En 2017, on vous donnera des dates qui prennent en compte les sessions plénières de la Région.

M. DIDIER MIGNOT :

J'avais fait cette demande en Commission des Finances, c'est une question pratique mais si nous pouvions au moins avoir les dates des Conseil Municipal pour le premier semestre...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous aurez cela, d'autant plus (je ne sais pas si vous avez eu l'information) qu'il y a moins de Conseils en période électorale.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous avons les dates du Conseil Régional.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Voilà, nous avons les dates du Conseil Régional donc nous pourrons nous caler.

Merci à tous, bonne soirée.